

224C0836
FR0000120404-FS0399

7 juin 2024

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

ACCOR
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 7 juin 2024, la société Rubyrock Capital Co., Limited¹ (RM 3203, 32/F, Shun Tak CTR West Tower, 200 Connaught RD Central, Hong Kong) a déclaré avoir franchi en baisse, le 5 juin 2024, le seuil de 5% des droits de vote de la société ACCOR et détenir 7 829 000 actions ACCOR représentant autant de droits de vote, soit 3,23% du capital et 2,74% des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuil résulte d'une perte de droits de vote double suite à la conversion d'actions ACCOR du nominatif au porteur.

¹ Contrôlée au plus haut niveau par la société JinJiang International Holdings Co., Limited (23/F, 100 East Yan An Road, Shanghai, Chine).

² Sur la base d'un capital composé de 242 366 124 actions représentant 285 781 544 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.